Dernière Heure

(NOS DEPECHES)

VOYAGES MINISTÉRIELS

M. Chéron à St-Vaast-la-Hougue

St-Vaast-la-Hougue, 1er juin.

M. Chéron, ministre du Travail, a remis encore un certain nombre de décorations.

MM. Gillet, instituteur à Barfleur, et Mohouri, instituteur à Montebourg, ont reçu les Palmes académiques.

Des médailles de la mutualité ont été décernées à MM. Hay, maire de Barfleur, et Lodé, instituteur à Levast.

Le banquet a été très cordial.

Après les discours du maire de l'inspecteur d'académie et d'un conseiller général, M. Viklund-Duchesnois, député, a pris la parole et a félicité le gouvernement pour l'œuvre de défense nationale qu'il a entreprise, œuvre motivée par les armements étrangers.

M. Chéron, ministre du travail, a prononcé alors un éloquent discours où il a exhorté l'assistance à la discipline et au dévouement patriotique, vertus essentielles en dehors desquelles il ne peut y avoir de sécurité ni pour le régime, ni pour le pays.

Faisant allusion à la loi de trois ans et aux nouvelles charges militaires qui en seront la conséquence, M. Chéron a fait acclamer cette déclaration :

« Constatons que la France qui travaille et s'impose, sans récriminer, un immense effort pour la sécurité de la Patrie et pour la continuation nécessaire du progrès social, a le droit d'être bien servie. »

M. Chéron devant présider ce soir un dîner aux environs de Caen, a dû renoncer à visiter le port de La Hougue.

Une immense ovation a salué son départ.

M. Paul Morel à Chagny

Chagny, 1er juin.

M. Paul Morel, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, a présidé aujourd'hui l'inauguration d'un groupe scolaire à Chagny.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette cérémonie, M. Morel a célébré les bienfaits de l'école laïque.

Il a dit que le gouvernement protégerait cette école contre les attaques de ses adversaires.

Au banquet qui a suivi, le sous-secrétaire d'Etat, parlant de la loi de trois ans, a déclaré que la France avait montré nettement son désir de maintenir la paix, mais une paix dans la dignité et l'honneur national.

En face des armements étrangers, a-t-il ajouté, la France doit rester forte et respectée ; c'est pourquoi le gouvernement demande à tous les enfants du pays le sacrifice d'une nouvelle année de service.

M. Paul Morel a terminé en exprimant l'espoir que tous les républicains des deux Chambres voteront le vote de trois ans, qui nous permettra de sauvegarder notre patrimoine national.

Bien qu'il se trouvât dans un milieu favorable au service de deux ans, le sous-secrétaire d'Etat a été acclamé.

Le banquet et la fête se sont terminés par la remise d'un grand nombre de décorations.

Manifestation interdite

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc, l'Union de la jeunesse républicaine, la Fédération républicaine des étudiants, le Cercle des annales de la jeunesse laïque, les Jeunesses socialistes avaient envoyé hier des délégations, afin de déposer à la statue de Jeanne d'Arc une couronne d'immortelles avec l'inscription : « A la mémoire de Jeanne d'Arc, trahie par son roi, brûlée par les prêtres ». Trois cents jeunes gens environ, délégués par les diverses organisations, se trouvaient réunis ce matin, au pied de la statue de Jules Ferry, lieu du rendez-vous. Au moment où le cortège allait se mettre en marche, M. Noriot, commissaire divisionnaire, fit connaître les ordres formels qu'il avait reçus tendant à l'interdiction du dépôt de la couronne, en raison de l'inscription qui l'accompagnait.

M. Henri Chatenet, président de l'Union des jeunesses républicaines, protesta contre cette mesure, faisant observer qu'aucun décret n'était à redouter. Les délégations décidèrent alors de déposer la couronne au pied du monument de Jules Ferry ; puis les délégations défilèrent devant la statue de Jeanne d'Arc, sans incident.

Les organisateurs se rendirent au ministère de l'intérieur pour formuler une protestation contre l'interdiction de leur manifestation.

Paris, 1er juin.

Un rédacteur de l' « Agence Fournier » s'est rendu au ministère de l'intérieur, pour obtenir des renseignements au sujet de l'interdiction de la manifestation à la statue Jeanne d'Arc, organisée par les jeunesses laïques.

On lui a déclaré que le gouvernement avait ignoré complètement cette manifestation et n'avait donné aucun ordre à ce sujet.

Paris, 1er juin.

On annonce que M. Painlevé se proposa de déposer une demande d'interpellation au sujet de l'interdiction de la manifestation à la statue de Jeanne d'Arc.

L'action régionaliste

Narbonne, 1er juin.

On sait que les membres de toutes les professions avaient été convités aujourd'hui à Narbonne, pour entendre développer le programme de la ligue de représentation professionnelle et d'action régionaliste.

L'assistance a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« 1.000 citoyens réunis à Narbonne le 1er juin, après avoir entendu les citoyens Ferroul, maire de Narbonne ; Jean Rennesoy, député ; Brun, agrégé de l'Université,

« Considérant que la constitution légale de région, plus grande que les départements actuels, est indispensable pour organiser la démocratie, assurer le développement économique de la France et hâter le décentralisation administrative,

« Considérant que pour administrer la région il faut adjoindre aux représentants du pouvoir central, des représentants autorisés de toutes les professions,

« Adoptent la formule de la profession représentée dans la région organisée. »

Une nouvelle réunion doit se tenir le 3 juin à Montpellier.

Le match Carpentier-Wells

A GAND

Gand, 1er juin.

Des milliers de sportsmen ont assisté hier au match de boxe entre Georges Carpentier et le poids lourd anglais, Bombardier Wells.

Bombardier paraît la premier sur le ring; sa structure formidable cause une viva impression.

Une véritable ovation accueille Carpentier dès son apparition.

Le public lui est nettement favorable.

1er round. — Carpentier attaque et un corps à corps se produit aussitôt.

A la sortie de celui-ci, Bombardier touche directement du gauche ; le champion français va à terre durant 9 secondes.

Dans la salle, l'impression produite par ce début est énorme.

Carpentier se relève, Bombardier lui plaque un swing du gauche auquel Carpentier répond aussitôt par un direct à la face.

Carpentier a le visage couvert de sang.

2e round. — Le second round, débute également par un corps à corps.

Carpentier touche directement au flanc ; Bombardier place un « upercut » assez solide et à la fin du round, marque un gros avantage.

3e round. — D'entrée, Carpentier esquive un direct et porte à son adversaire plusieurs coups au flanc.

Ce 3e round est nettement favorable à Carpentier.

4e round. — Le quatrième round débute par une série de doublés portés de part et d'autre.

Carpentier esquive un direct et en donne un autre.

Après s'être dégagé, il donne à Bombardier un formidable direct au cœur, qu'il double et triple aussitôt, avec une vitesse incroyable.

Le champion anglais s'effondre comme une masse ; les onze minutes réglementaires s'écoulent sans qu'il puisse se relever.

Plus d'une minute est nécessaire à son manager et à ses soigneurs pour le ranimer.

La victoire de Carpentier est accueillie par une démonstration bruyante.

Le ring est envahi.

Le champion français est porté en triomphe, tandis que le public entame la « Marseillaise ».

Election législative

BRESSUIRE (Deux-Sèvres)

Inscrits : 28.407 ; votants : 23.334 ; suffrages exprimés : 22.980.

Ont obtenu :

M. Henri Taudière, candidat de l'Union conservatrice et libérale, 12.585 voix, Elu.

M. René Hory, républicain radical, 9.609 voix.

M. Jouanneaux, socialiste unifié, 675 voix.

Il n'agissait de remplacer M. Savary de Beauregard, député conservateur, décédé.

AU MAROC

LES ESPAGNOLS ATTAQUES

Tanger, 1er juin.

On mande de Tétouan à la date du 31, que dans le matinée, une trentaine d'Espagnols qui se rendaient au bord de la mer pour y chercher du sable, ont été attaqués.

Deux d'entre eux ont été blessés.

La population ayant manifesté son étonnement de l'immobilité des troupes en pareille circonstance, une action militaire prochaine a été décidée.

Un combat

Tanger, 1er juin.

On mande de Rabat à la date du31, qu'une centaine de dissidents Zemmour ont attaqué le 29 mai, les troupes marocaines qui gardaient la voie de Dar El Hajri.

Les troupes régulières eurent 9 soldats tués.

Les dissidents poursuivis par les postes de la région, eurent 14 hommes tués, 5 blessés et un assez grand nombre de prisonniers

La poursuite continue.

Tanger, 1er juin.

On mande de Marakech, à la date du 31, que l'on n'est pas fixé ici sur la direction prise par El Heiba.

Les renseignements que l'on possède à ce sujet sont contradictoires.

Les imprimés à la poste

Paris 1er juin.

M. Massé, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, a fait parvenir aux directeurs départementaux des P. T. T., la circulaire suivante :

« Je vous prie de vouloir bien me faire connaître les conséquences financières d'une disposition législative qu'accorderait le tarif des journaux aux publications actuellement taxées comme imprimés ordinaires, parce que plus de la moitié de leur surtaxe est consacrée à des surtaxes ou annonces.

« Cette évaluation devra porter sur les journaux publiés dans votre département en tenant compte de leur poids, du chiffre de leur tirage et de périodicité ».

DANS LA RÉGION

ARMENTIÈRES

Le 125e anniversaire de la fondation de la Société Philharmonique. — Notre vieille société a fêté cette semaine, le 125e anniversaire de sa fondation. Elle a donné, sous la savante direction de son chef, M. Verbreyghe, plusieurs auditions qui ont prouvé qu'elle maintenait son niveau artistique.

Dimanche a eu lieu, dans la salle de gymnastique du Collège de garçons, un grand banquet, sous la présidence de M. Henri Chas, maire.

Parmi les invités on trouvaient MM. Dencelle, député ; Richart, président de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais ; Parès et Balay, ancien chef et chef de la musique de le Garde Républicaine et d'autres notabilités musicales.

Au dessert, des discours ont été prononcés par MM. Hubert Dansette, président d'honneur, Chas, Verbreyghe, Jules Dansette, Richart et Lourme.

Un concert a terminé cette belle fête.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

L'assassinat de Leers-Nord

Nous avons dit, dans notre numéro de dimanche matin, qu'un individu en état de vagabondage, Henri Delmesure, 25 ans, né à Tourcoing, s'était constitué prisonnier au poste de police du 1er arrondissement, disant être l'assassin du père « Vital Mercier », épicier au hameau de la Petite Frontière, à Leers-Nord, tué, il y a quelques années, dans des circonstances mystérieuses.

Malgré toutes les recherches faites par le parquet et la brigade mobile, il fut impossible de mettre la main sur les meurtriers qui ne peuvent être que des escapes roubaisiens. On se souvient que plusieurs d'entre eux furent arrêtés puis relaxés après quelques semaines de détention, faute de preuves.

Conduit, dimanche matin, devant M. Orlianges, commissaire de police du 4e arrondissement, Delmesure fit du nouveau avaux et retraça, à sa façon, la scène du crime.

Au cours de son récit il se trompa singulièrement, en ce sens que le père Mercier n'a pas été tué le 1er novembre 1908, mais bien le 4 octobre 1909, que le malheureux n'a pas été expédié dans l'autre monde par le browning et la « eurin », mais qu'il a succombé à l'asphyxie, étranglé par une poigne puissante.

Delmesure ne serait-il pas un halluciné ? Au commissaire de police, il déclara avoir été traduit deux fois devant le conseil de guerre pour refus d'obéissance, outrages et rébellion envers des supérieurs, et envoyé au pénitencier militaire de l'Ile d'Oléron, où il ne resta pas longtemps, le médecin-major ayant reconnu en lui un être absolument irresponsable de ses actes.

A la fin de l'interrogatoire, voyant que son récit ne trouvait nul crédit auprès du magistrat, Delmesure modifia sa version et déclara n'avoir été qu'un vague complice des assassins qu'il refusa de nommer, se que tout se borne pour lui à faire main-basse sur la golette du vieux et à prendre lestement la fuite.

Que penser de tout cette ténébreuse histoire ? Delmesure est-il véritablement aliéné ou bien joue-t-il la comédie dans le but d'innocenter Victor Dutilleul, dit « Grand Mocquart », en prison depuis quelques jours, et que M. Delalé « cuisine » adroitement, ayant sur lui de graves soupçons ? Attendons pour savoir.

Le SUCRE BEGHIN

SE RECONNAIT à sa BLANCHEUR, à sa FONTE REGULIERE

no.63

LILLE

Les Courses de Lille

Le temps a malheureusement gâté cette réunion qui promettait d'être si belle et qui fut intéressante, malgré tout.

Remarqué dans l'assistance la présence de MM. le général Gallet, commandant la 1re division d'infanterie ; Baudon, adjoint au maire ; Lecci, conseiller municipal ; Huet, chef de division à la Préfecture.

On a beaucoup goûté l'audition des morceaux joués par la fanfare du 16e bataillon de chasseurs à pied.

Voici les résultats des épreuves :

1re course. — Prix des Glaïeuls. — Course de haies, 2.000 fr. de prix. — Distance : 2.800 mètres. — Sept inscrits, quatre partants.

1er, « Bas-les-Masques II », à M. Champion, monté par Bales ; 2e, « Xiphias II », monté par son propriétaire, à huit longueurs du 1er ; 3e, « Sad Girl », à M. J. Desmettre, monté par Hermans, à quatre longueurs; 4e, « Cauyge », monté par son propriétaire. M. E. Philippe.

Pari mutuel. — « Bas-les-Masques II » gagnant : pesage, 7 fr. 50 ; pelouse, 7 fr. 50 ; tribunes, 8 fr. 50 ; placé : 6 fr. 50, 6 fr. 50, 6 fr. 50. Placé : « Sad Girl », 11 fr., 10 fr.50, 11 fr. 50.

2e course. — Prix de la Plaine. — Steeple-Chase-handicap. — 3.000 fr. de prix. — Distance : 4.000 mètres environ. — Sept inscrits, six partants.

1er, « Ampelopsis », à M. H. de Mumm, monté par Hauwkins ; 2e, « La Sauge », à M. O. Perreau, monté par Séaton, à cinq longueurs ; 3e, « Menuet III », à M. J. des Forts, monté par Eyrn, à cinq longueurs du second ; 4e, « Veuve-Joyeuse », à M. E. Dufour, montée par Head, à huit longueurs. — Non placée : « Lucéole », montée par son propriétaire, M. L. Maître.

Pari mutuel : « Ampelopsis » gagnant : pesage, 20 fr. ; pelouse, 17 fr. ; tribunes, 18 fr. ; placé : 11 fr. 50, 12 fr. 50, 11 fr. 50. Placé : « La Sauge », 14 fr., 32 fr., 22 fr.

3e course. — Prix des Fleurs, au trot attelé 2.000 francs de prix. Distance, 2.900 mètres, 13 inscrits, 9 partants.

1er, « Impérie », à M. A. Verriest, monté par Vandegnente, en 5 m. 4 s. ; 2e, « Iris », à M. Van Berlaere, monté par Caudde, en 5 m. 9 s. ; 3e, « Haubourdinoise », à M. P. Choquet, monté par son propriétaire, en 5 m. 11 s. ; 4e, « Jupiter », à M. W. de Berghes, monté par Libeert, en 5 m. 13 s. ; 5e, « Hydre de Lerne », à Mme Marovelli, monté par Barbier ; 6e, « Inaudi-Jacques », à M. J. Lalebvrs, monté par Reus fils.

Pari mutuel. — « Impérie », gagnant : pesage, 50,50 ; pelouses, 72,50 ; tribunes, 54 francs ; placé, 14, 16, 15. Placés : « Iris », 14, 9, 9 francs ; « Haubourdinoise », 12,50, 9, 11 francs.

4e course. — Prix de Flandre, steeple-chase, handicap. A vendre aux enchères. 2.500 francs de prix. Distance, 3.400 mètres. 11 inscrits, 5 partants.

1er, « Thoté », à M. Ch. Brasseite, monté par Head ; 2e, à deux longueurs, « Arpenteur », au comte d'Aymery, monté par son propriétaire ; 3e, à huit longueurs, « Mars IV », à M. J. des Forts, monté par Byrne ; 4e, à six longueurs, « Janvier », à M. Gourand, monté par Groom.

Pari mutuel. — « Thoté » gagnant, pesage, 12 francs ; pelouse, 11 francs ; tribunes, 12 francs ; placé, 7,50, 7,50, 9 francs. Placé. « Arpenteur », 11, 9, 11 francs.

Le gagnant, « Thoté », a été réclamé par M. de Campenau, pour 4.000 francs.

5e course. — Prix de Bellone. — Steeple-chase militaire (3e série) pour sous-officiers.

Cinq inscrits, quatre partants.

1er, « Cérès I », monté par le maréchal des logis Beaumont, du 6e chasseurs ; 2e, loin du premier, « Etendard », monté par le maréchal des logis Blanc, du 1er escadron du Train des équipages ; 3e, « Vitesse », montée par le maréchal des logis Artamoul, du 1er escadron du train des équipages.

Non placés : « Violette ».

Pari mutuel : « Cérès I » gagnant : pesage, 7,50 ; pelouse, 7,50 ; tribunes, 7,50 ; place : 5,50, 5,50, 6,50.

Placé : « Etendard » : 5,50, 6, 6,50.

6e course. — Prix du Record. — Au trot monté ou attelé. — Handicap international. — A réclamer. — 1.500 francs de prix. — Distance : 2.400 mètres. — 21 inscrits. — 17 partants.

1er, « Gardenia », à M. O. Carcille, montée par L. Méquignon, en 6 m. 1 s. ; 2e, « Hambourg », à M. J. Richard, monté par Tellier, en 6 m. 3 s. ; 3e, « Fierval », à M. H. Lefebvre, monté par A. Méquignon, en 6 m. 6 s. ; 4e, « Joliette », à M. Verriest, montée par Vandegnaste, en 6 m. 9 s. ; 5e, « Carlouche », à M. C. Vanthorr, monté par Swysen.

Pari mutuel. — « Gardenia », gagnant : pesage, 25,50 ; pelouse, 41 ; tribunes, 36,50. placé : 10,50, 17,50, 16 francs. Placés : « Hambourg » : 12,50, 48,50, 32 ; « Fierval » : 12,50, 18, 16,50.

Le gagnant est réclamé pour 1.375 francs par M. A. Caudde.

LA FÊTE des Anciens Brigadiers ET CAPORAUX

L'Association du secours mutuels des Anciens Brigadiers, Caporaux et Militaires classés, a célébré hier, avec un éclat tout particulier, le 15e anniversaire de sa fondation.

Comme de coutume, les membres de la société, précédés du drapeau, se rendirent aux divers cimetières, pour y déposer sur la tombe des sociétaires disparus, de superbes couronnes, puis ils reçurent ensuite au siège, rue Nicolas-Leblanc, 35, mentes délégations des Associations d'ancienne militaires de Lille.

Enfin, à deux heures, un banquet les réunissait à l'Hôtel Maréchal. Les convives étaient nombreux, et aux côtés de M. Georges Petit, membre du Conseil supérieur de la mutualité, qui avait bien voulu accepter la présidence de cette belle fête, on remarquait MM. Cattieuw, président des Anciens Brigadiers et Caporaux ; Rousset, chef adjoint du cabinet de M. le Préfet du Nord ; Vandame, député ; Pierrez, représentant l'Union générale des Sociétés de secours mutuels ; Coutel, conseiller municipal, représentant M. le Maire ; Poyblen, Niveuse, vice-présidents ; Roffin, secrétaire ; Vignoti, président des Anciens du 1er de ligne ; Dupont-Gruss, président des Anciens Officiers et Sous-Officiers Belges ; Legouguez, président de la Société des Vétérans des Armées de Terre et de Mer.

Il y eut, durant le repas, dont les convives n'eurent qu'à se féliciter, le plus grand entrain et l'enthousiasme s'accroît encore quand les orateurs prirent la parole.

DISCOURS DE M. CATTIEUW

M. Cattieuw, président de la société, parla le premier.

Ayant remercié MM. Georges Petit, Rousset, Vandame et Coutel d'avoir bien voulu venir s'asseoir à ses côtés, M. Cattieuw adresse également ses remerciements aux sociétés qui se sont lait représenter, puis il démontre en quelques mots la belle œuvre accomplie par l'Association des Anciens Brigadiers et Caporaux.

« Anciens militaires, déclare-t-il à ce propos, nous nous efforçons d'entretenir le culte de notre chère Patrie, et nous serions tous prêts à la défendre si un jour elle était menacée.

« Connaissant notre devoir de vrais Français nous avons appliqué la devise : « Entr'aidons-nous ». Nous inspirant de ces mots nous avons converti notre société en société de secours mutuels. Les débuts furent pénibles, mais grâce à notre énergie nous sommes parvenus à vaincre les difficultés, et bien que notre société n'ait que quinze années d'existence, nous sommes à la tête maintenant d'un superbe capital, qui nous permet de donner aux malades un secours de 2 francs par jour pendant 3 mois, et indéfiniment les soins du médecin. Nous venons également en aide aux veuves et aux orphelins qui n'ont pas atteint la 15e année. Nous avons également placé une certaine somme à la caisse des Retraites pour nos vieux sociétaires.

« Voilà, Messieurs, notre œuvre, et nous sommes heureux, après avoir été à la peine, d'être ce jour à la joie. »

M. Cattieuw ne veut pas oublier ceux qui ont aidé à la prospérité de l'œuvre. A tous il adresse ses plus sincères félicitations et fait en passant l'éloge de M. Roffin, « l'âme de la société », qui depuis 1903 remplit les délicates fonctions de secrétaire-trésorier.

Ayant enfin salué les jeunes brigadiers et caporaux délégués par le corps d'armée, il lève son verre à la France, à Monsieur le Président de la République, aux autorités civiles et militaires présentes, à la prospérité de toutes les sociétés d'Anciens Militaires et Mutuelles.

ALLOCUTION DE M. ROUSSET

M. le Préfet, dit M. Rousset, eût été extrêmement heureux de venir lui-même vous apporter le témoignage de sa sympathie, et vous dire tout le bien qu'il pense de votre Association, mais retenu aujourd'hui, hors de Lille, par les devoirs de sa charge, il m'a chargé de le représenter parmi vous.

Il n'est pas en effet, de but plus louable que de chercher à réunir dans une Association Amicale, les anciens camarades de régiment, et nous ne pouvons que nous applaudir de voir la développement de Société eu but désintéressé, telles que la vôtre, qui propagent les bienfaits de la Mutualité et exaltent par dessus tout les idées de solidarité, de Patrie et de Drapeau.

Anciens sous-officier moi-même, pendant plusieurs années, je comprends et j'apprécie le mobile qui vous a fait vous grouper, et conserver dans la vie civile cette bonne camaraderie qui a fait en des plus grands charmes de notre vie militaire. La solidarité et la confiance entre grades, sont en effet les soutiens de la tradition, qui nous permet lorsque nous retournons dans nos régiments après plusieurs années, de nous retrouver en famille parmi nos cadets. Les figures seules ont changé, les idées sont les mêmes.

Je suis donc doublement heureux, Messieurs, de me trouver aujourd'hui parmi vous, et je ne manquerai pas de rapporter à M. le Préfet, l'accueil si cordial que vous avez bien voulu me réserver, et il en sera particulièrement touché.

Je lève mon verre, Messieurs, au nom de M. le Préfet, à la prospérité de votre Société, et je porte la santé de votre si dévoué et si sympathique Président.

ALLOCUTIONS DE MM. COUTEL ET VANDAME

Après M. Coutel, conseiller municipal et en même temps, membre de la Société des Anciens Caporaux, qui se félicite de la camaraderie régnant au sein de l'Association ; camaraderie qu'on ne « démantèlera » pas, M. Vandame prend à son tour la parole.

Lui aussi se déclare fort heureux de prendre part à ces agapes. Il en éprouve une satisfaction d'autant plus grande qu'il suit depuis longtemps la qualité de membre honoraire la marche de la Société.

Et M. Vandame en arriva bientôt à parler des événements qui depuis plusieurs semaines passionnent l'opinion publique.

« A la veille, dit-il, du jour où le gouvernement va commencer un grand débat sur un principe fondamental : sur la nécessité de renforcer notre armée, il est nécessaire de remplir efficacement notre devoir. »

Après s'être proclamé partisan d'une prolongation du service militaire, M. Vandame, rappelant une des dernières séances de la Chambre, blâme certains de ses collègues qui, niant le danger que court actuellement la paye, se sont montrés des adversaires irréductibles des propositions actuellement soumises au Parlement.

En terminant, M. Vandame, boit à la prospérité de la Société des Anciens Caporaux, à la Mutualité, à M. Georges Petit, membre du Conseil supérieur de la Mutualité dont il se plaît à rappeler le rôle important qu'il y joua lors d'un congrès mutualiste à Nice.

ALLOCUTION DE M. PIERREZ

A M. Vandame succède M. Pierrez, qui vient apporter le salut cordial de l'Union Régionale des Sociétés de secours mutuels. Je vous félicite, dit-il, M. la président, Messieurs, d'avoir, à l'encontre d'un certain nombre de sociétés qui sont restées des Amicales prix rang sous le glorieux drapeau de la mutualité, qui remplacée dans la vie civile le drapeau du régiment puisqu'ici comme là-bas, la devise reste la même : « Aimons-nous, aidons-nous ». Vous avez compris et vous devez en être loué, combien la dignité était conservée dans nos mutuelles, tout en y maintenant la plus cordiale amitié, alors qu'il s'agit de secours. Ici, c'est l'assurance prévoyante qui remplit la tâche qu'elle a assumée par votre effort personnel, sans qu'il soit besoin de solliciter humblement l'obolo de l'amitié.

Dans les Amicales, il leur bien le dire, tout dépend du bon vouloir des administrateurs.

Dans les Mutuelles, c'est un droit consacré par les statuts.

Aussi, M. le président, Messieurs, au nom de l'Union régionale, je porte la santé de M. Cattieuw, qui dirige avec tant de vaillance votre belle Association ;

Je bois à vos dévoués administrateurs ;

Je bois à vos bienfaitrices ;

Je bois à la prospérité toujours plus grande de la société des Brigadiers, Caporaux militaires classés ou assimilés.

Je bois enfin, Messieurs, à l'Union toujours plus cordiale, toujours plus fraternelle, de tous les mutualistes.

ALLOCUTIONS DE MM. DUPONT-GRUSS ET VIGNOLI

M. Dupont-Gruss, au nom de la société des anciens officiers et sous-officiers belges, présente ensuite à la société qui le reçoit si diligemment les meilleurs vœux. Et faisant allusion aux paroles prononcées quelques instants auparavant par M. Vandame à propos des liens qui unissent les Français et Belges, M. Dupont-Gruss déclare qu'il est persuadé que ses compatriotes ne manqueraient pas d'être avec notre pays si une guerre éclatait.

Après lui, M. Vignoli prononce une allocution enflammée dans laquelle il demande instamment qu'on réponde au défi lancé par l'Allemagne. La France, s'écrie-t-il, qui a été à la tête des nations, doit continuer à tenir sa place. Et il lève son verre à la France après avoir félicité la jeunesse de son enthousiasme et blâmé les auteurs des divers incidents qui se sont produits dans plusieurs régiments.

DISCOURS DE M. GEORGES PETIT

Dès que M. Roffin a retracé l'historique de la société et adressé au président des éloges mérités, M. Georges Petit se lève à son tour pour exprimer toute la satisfaction qu'il éprouve de présider cette fête et d'être au milieu des anciens caporaux et brigadiers, ardents mutualistes. Et après avoir constaté avec quel enthousiasme ont été accueillies les déclarations des précédents orateurs, M. Georges Petit paraît, lui aussi, de la nouvelle loi militaire dont le Parlement aura prochainement à s'occuper. Il estime qu'aussi que si des réformes sont nécessaires, ce représentants doivent les adopter, mais ils ne sauront tolérer les manifestations qui se sont déroulées ces temps derniers dans les casernes.

— Quelque opinion que l'on puisse avoir sur les mesures à prendre, dit-il en substance, il y a des gens qu'on n'est pas le droit d'en avoir ou tout au moins de l'exprimer. Ce sont ceux qui sont au régiment. Ceux-là doivent être avant tout animés de l'esprit de discipline et de sacrifice. »

Ayant exprimé la tristesse que ces manifestations ont provoquée en lui, M. Petit appelle toute l'attention des sociétés d'anciens militaires et les convie à une œuvre d'éducation morale, militaire et patriotique.

« Et puis enfin, Il faut bien la dire, ajoute-t-il, nous qui avons fait cinq ou sept ans, n'avons conservé du régiment que d'excellents souvenirs.

Et vous-mêmes avez senti le besoin de créer des œuvres post-régimentaires. Vous avez voulu ainsi perpétuer dans la vie civile la camaraderie qui s'était créée dans la vie militaire. »

Passant à un autre ordre d'idées, M. Petit félicite les Anciens Brigadiers et Caporaux d'avoir fait de leur association non seulement une société d'amis, mais aussi une société qui vient en aide à ceux frappés par le malheur.

Il se réjouit des résultats qu'ils ont acquis par leur labeur et les engage, après les avoir assurés de son modeste appui, à persévérer dans cette voie.

En des termes délicats, M. Petit remercie enfin M. Vandame des paroles aimables qu'il lui adresse tout à l'heure, et souhaite à la société de voir ses cadres s'agrandir et ses prospérité s'accroître.

« Je lève mon verre, dit-il en terminant, au président, au conseil d'administration, à la France, à la République, flambeau ardent de la démocratie. »

M. Georges Petit est, comme les précédents orateurs, vivement applaudi.

Avant de s'asseoir il remet à M. Poyblan, au nom du ministre, la médaille de bronze de la mutualité.

Très ému, M. Poyblan remercie et assure la société de tout son dévouement.

Aux orateurs succèdent les chanteurs, parmi lesquels il convient de citer M. Moyeur et M. Auguste Labbe, lequel avait, pour la circonstance, composé une belle chanson sur l'air de « Pana de Decroussenx.

En voici l'avant dernier couplet :

VIII

« Honneur à vous brav's sociétaires
« Anciens Brigadiers, Caporaux,
« Hommage aux bons Membres Honoraires
« Salut à tous vieux et nouveaux,
« C'est ai bien l' tranch' camaraderie
« Qu'on trouv' dans l' Mutualité
« Ch'li qui l' pratiqu' comprend la vie,
« C'est un bien pour l'humanité. »

Et cette belle fête ne se termina que très tard dans la soirée.

Les Fêtes de Lille

LA PREMIERE JOURNEE QUE TANT D'ELEMENTS AVAIENT FAITE POUR ETRE BELLE, FUT, HELAS ! GATEE PAR LA PLUIE.

La pluie est venue apporter en note de tristesse aux fêtes de Lille qui paraissaient cependant devoir être cette année plus magnifiques que les précédentes, grâce au concours dévoué des organisateurs qui n'avaient reculé devant aucun sacrifice. Les quelques rayons du soleil qui apparurent à de courts intervalles pendant la matinée permirent à une foule nombreuse de se diriger vers la boulevard des Ecoles pour assister à la revue des sociétés.

LA REVUE DES SOCIETES

Cette revue qui avait été contrariée l'année dernière par la pluie, obtint hier un véritable succès. Les curieux et les amis étaient venus en nombre acclamer les divers groupements qui devaient prendre part aux concours organisés par la municipalité à l'occasion des fêtes de Lille. Dès dix heures, les sociétés, toujours aussi nombreuses, étaient rangées sur la terre-plein du boulevard des Ecoles.

A la même heure arrivaient en voiture M. Charles Delesalle, maire, accompagné de quelques adjoints et de plusieurs conseillers municipaux. La musique des sapeurs-pompiers exécuta devant nos édiles le « Marseillaise » que ceux-ci écoutent tête découverte. M. le maire félicite ensuite M. Leigre de la bonne tenue des musiciens et passe, suivi de ses collaborateurs, devant le front des sociétés qui saluent les autorités par l'exécution de divers morceaux.

Le défilé commence aussitôt. Parmi les nombreux groupes qui forment un ensemble de plus de 5000 personnes, les « bouchonneux » sont la majorité. Ceux-ci se distinguent dans la recherche d'inscriptions originales : les « Vinis d'Osier », les « Dure à Cuire », les « Mal Mariés », les « Blancs Bonnets », les « Petits Minéteux », les « Sans Cœur », les « Belles Poires », dirent lesquelles marcha une cantinière de nouveau tenant dans la main un bouquet de roses, les « Fatigués du Repos », les « Bons Bêtes », les « Casseur du Bos », les « Savattes », les « Frappés du Cerveau » d'Esquermes, les « Société des Contrariants », les « Amusettes », les « Barbes » d'Hellemmes, les « Drôles du Bourgeu », les « Pleins d' Fu », les « Petits Radis », la « Société du Derniier Sou », etc.

Arbalétriers, archers, joueurs de boules, de paleta, ont un drapeau attestant de nombreuses victoires. Les plus anciens ont des couleurs vertes, marron et soni décorés de moitié originaux.

Quant aux géants Ulbois, Lydéric et Phinaert, accompagnés de Jeanne-Maillotte, du tambour-major et des tambours des Hurlus, ils terminent ce défilé bizarre qui eut lieu devant les autorités au milieu d'unanimes applaudissements.

Le cortège parcourut ensuite les rues de Paris, des Manuriers et après avoir défilé sur la Grande-Place, en dialogue devant le théâtre.

LE CORTEGE DES NATIONS

Il est trois heures. La pluie tombe toujours. A un certain moment le comité émet l'avis de retarder le départ. Il hésite, mais l'élan est donné, les chars sont prêts. Advienne que pourra. Et le défilé commence à quatre heures au milieu d'un déluge.

A la tribune officielle, installée place Simon-Vollant, se tiennent M. le maire, les membres de l'administration municipale et ceux du comité.

Hâtivement le cortège passe. Déjà les figurants sont trempés jusqu'aux os ; leurs vêtements collent sur la peau, mais ils se tiennent malgré tout dignes et raides sur leurs chars dont ils sont fiers.

Parmi ceux qui attirent la plus l'attention du public, citons ceux de l'Espagne, de la Turquie, de la Russie, de la Suisse, de l'Alsace-Lorraine. Celui de l'Angleterre représentant un lorpileur fut particulièrement remarqué, ainsi que ceux de la Flandre, du Triomphe de la Paix, etc. Les chars de la Hollande, de l'Autriche, du Japon, de la Chine, de la Belgique furent également très applaudis.

Et toujours sous la pluie qui tombait drue, le cortège avançait lamentablement, ou accompagné d'airs entraînants joués par des fanfares turques, anglaises, bohémiennes, hollandaises, qui alternaient pittoresquement avec les musiques d'Attiches, de Carlette, de Moulins-Lille, etc.

La prévoyance du comité d'organisation avait été jusqu'à doter le cortège de vêtures d'ambulance où se tenaient, au cas où des accidents se seraient produits, deux médecins, des pharmaciens, etc.

Tout avait été prévu et admirablement ordonné. Malheureusement, la pluie vint tout désorganiser et l'itinéraire du cortège fut même considérablement écourté. Les chars ne parcoururent que les principales artères, mais passèrent toutefois devant les trois jurys.

Quoique la pluie tenace ait enlevé aux festivités d'hier une grande partie de leur éclat, il convient cependant de rendre hommage au dévouement des membres du comité d'organisation qui n'avait reculé devant aucun effort et qui avait consenti d'énormes sacrifices.

LES ILLUMINATIONS

Le quartier Saint-Sauveur était inondé de lumières. Les rues étaient décorées et à chaque lanterne flottait un drapeau tricolore.

De très les points de la ville on était venu rendre visite à ce vieux coin de Lille et admirer les illuminations des rues Ban-de-Wedde, de Fives, Saint-Sauveur, place Simon-Vollant et square Rimbaut.

Au-dessus de chacune de ces rues se dressaient de nombreux portiques où brillaient de nombreuses ampoules électriques reliées par des guirlandes de fleurs.

La porte de Paris avait été complètement décorée. Au milieu du monument, une grande croix de la Légion d'honneur faite d'une multitude de petites ampoules rouges, avait été faite et au-dessous du monument, des ouvriers en feuil l'inscription en lettres lumineuses : « Vive Saint-Maurice-Saint-Sauveur ».

LE CORTEGE LUMINEUX EST REMIS A CE SOIR

Découragé par la pluie qui tombait avec une persistance désespérante, le comité des fêtes a décidé hier soir à la dernière minute que le cortège lumineux serait remis à aujourd'hui à la même heure.

Les concerts qui devaient donner sur la Grande-Place les Orphéonistes et le Cercle Berlioz n'ont pas eu lieu hier soir.

AUJOURD'HUI

Palais des Beaux-Arts, ouvert de 10 heures à 5 heures.

Fêtes de Lille et fêtes de Saint-Sauveur, Saint-Maurice. — Brûlerie flamande. — De une heure du matin à midi, dans les quartiers Saint-Sauveur et Saint-Maurice.

Concerts populaires. — A 9 heures et de